



AVIS PUBLIC

Règlement 21-536 modifiant le règlement de zonage numéro 09-370 pour remplacer le chapitre 11 sur l'affichage – Adoption du règlement

EST donné avis public par madame la directrice générale et greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE le règlement 21-536 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour remplacer le chapitre 11 sur l'affichage a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 15 novembre 2021.

Ce règlement a pour but de mettre à jour la réglementation municipale portant sur l'affichage.

Ce règlement entrera en vigueur sur réception du certificat de conformité au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains. Un avis public d'entrée en vigueur sera alors publié.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité et sera disponible sur le site Web de la Municipalité dès qu'il sera approuvé par la MRC des Maskoutains.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 17 novembre 2021.

Me Josée Vendette
Directrice générale et greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Vendette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 17 novembre 2021 minimalement aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 novembre 2021.

Me Josée Vendette
Directrice générale et greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale